

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
 19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 18 novembre 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 18 novembre 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	BACH Fabrice-Sébastien	DE PAREDES Xavier
		DE PAREDES Xavier		
		LACASSAGNE Alain		
	Sud Pays Basque	GOYETCHE Ramuntxo	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	
	Errobi	CARRERE Bruno		
		LABEGUERIE Marc		
	Nive-Adour		CIER Vianney	
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arno	SAINT ESTEVEN Marc	
		HARAN Gilles		
	Amikuze	DAGUERRE Mayie	ETCHEBER Peio	
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	
	Soule	ELGART Xavier	IRIART Jean-Pierre	
Iholdy-Ostibarre	GOITY Xalbat			
	LARRALDE André			
Pays de Bidache	AIME Thierry	LASERRE Jean-François		
C.de communes du Seignanx		DUFAU Isabelle		
		PEYNOCHE Gilles		

Date d'envoi de la convocation : 12/11/2021

Membres du Bureau en exercice : 24

Membres du Bureau présents : 14

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 15

Décision n°2021-48 – Avis sur le projet de création d'une ZAD sur la commune d'Orsanco

Objectif du projet : décliner la stratégie globale d'aménagement sur le court/moyen terme issue d'un plan de référence visant à :

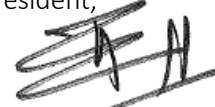
- Mesurer la faisabilité technique et financière de la construction de l'accueil du public pour des manifestations/événements collectifs (stationnements...),
- Définir les conditions d'extension du cimetière et de l'augmentation de l'offre de stationnement,
- Analyser la faisabilité et les impacts d'un renforcement de l'urbanisation dans le centre bourg.

La commune d'Orsanco souhaite anticiper l'aménagement de son centre-bourg en lien avec les travaux d'élaboration du PLUi. La commune souhaite préserver son identité rurale tout en renforçant son centre-bourg ; non dotée d'un droit de préemption, elle souhaite pouvoir bénéficier d'un outil d'intervention.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **SOUHAITE RAPPELER** que l'avis du Syndicat sur un périmètre de ZAD ne préjuge en rien de l'avis du Syndicat sur d'éventuelles ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre.
- **CONSIDERE** que la création de la ZAD « centre bourg » d'Orsanco répond aux principes qui guident le Syndicat en charge du SCoT Pays Basque et Seignanx, en matière d'anticipation foncière et de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maîtrise publique du développement à court, moyen et long termes.

Le Président,



Marc BERARD